

Claude Guéant durcit le ton sur l'intégration

Selon la CFDT, le taux d'acceptation des naturalisations est en baisse

Le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, durcit le ton sur la thématique de l'intégration des immigrés. « *Les étrangers qui sont admis à vivre en France doivent adopter nos règles de vie* », a-t-il déclaré, jeudi 17 novembre, lors d'un déplacement à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), après la publication d'une étude polémique du chercheur Gilles Kepel sur la montée de l'islam dans cette banlieue défavorisée.

Au cours de cette visite, où il s'est inquiété du « *risque de communautarisme* », le ministre a appelé à un « *débat public* », « *exigeant et dépassionné* », sur la « *politique d'intégration* » en France. Concernant les candidats à la naturalisation, il a par ailleurs déclaré : « *Ceux qui sont autorisés à s'installer durablement dans notre pays, jusqu'à demander la naturalisation doivent viser l'assimilation. Ce mot n'en n'ayons pas peur.* »

La thématique n'est pas nouvelle pour M. Guéant. Elle sous-tend, depuis son installation Place Beauvau, la plupart de ses prises de positions. Mais ces derniers mois, avec l'arrivée de nombreux migrants tunisiens et égyptiens en Europe du fait des printemps arabes, l'ac-

cent avait surtout été mis sur la « *lutte contre l'immigration irrégulière* ». C'était aussi le cœur des réformes apportées par la nouvelle loi immigration, entrée en vigueur le 16 juin.

Or, ces dernières semaines ont été ponctuées d'un certain nombre d'annonces relatives, cette fois, aux immigrés déjà présents sur le territoire français. La plupart sont des applications de dispositions prévues par la loi du 16 juin. Et si elles ont pu apparaître comme anecdotiques, elles témoignent d'un durcissement réel sur le terrain et, particulièrement, selon nos informations, d'une baisse des taux d'acceptation des naturalisations.

Début octobre, deux décrets aux implications importantes sont parus au *Journal officiel*. Ils concernent le renforcement du niveau de français exigé pour les candidats à la naturalisation (environ 108 000 par an). Ces derniers doivent désormais attester, en passant par des organismes privés – et avant tout dépôt de dossier –, d'un niveau de français « *équivalent à celui d'un élève de troisième* ».

Or, selon Laurent Poiraud, délégué CFDT de la sous-direction d'ac-



Le ministre de l'intérieur, Claude Guéant, lors de son discours sur l'intégration prononcé à Montfermeil, jeudi 17 novembre. J.-P. REY/FEDEPHOTO

cess à la nationalité française – l'administration qui examine les décisions des préfets et les recours en matière de naturalisation –, ces décrets sont venus renforcer une tendance à l'œuvre déjà « *depuis plusieurs mois* » : la baisse des taux d'acceptation des demandes de naturalisation.

D'après M. Poiraud, il y a ainsi une « *inversion de tendance* ». Avant, « *sur 70 000 demandes, nous en acceptions 70 %* », rapporte-t-il. Désormais, nous en rejetons 60 %. Selon lui, cette évolution

n'est pas « *forcément dite* ». « *Il n'y a pas de consignes écrites*, regrette-t-il. *Ainsi, si vous avez été à un moment en situation irrégulière, cela peut vous être reproché* », donne-t-il comme exemple. « *On est dans quelque chose que l'on avait jamais connu.* »

Sur le fond, relever le niveau de maîtrise du français ne paraît « *pas totalement absurde* », précise cependant M. Poiraud. A partir de janvier 2012, il sera aussi demandé aux candidats des connaissances en « *histoire de France* », indique-t-il.

C'est dans le même esprit qu'a été dévoilé, le 15 novembre, le contenu de la « *Charte des droits et devoirs* ». Un document que devront signer, à partir du 1^{er} janvier 2012, tous les étrangers naturalisés. La charte a été élaborée par le Haut Conseil à l'intégration (HCI). « *Devenir français n'est pas une simple démarche administrative (...), c'est une décision qui vous engage et, au-delà de vous, engage vos descendants* », stipule-t-elle.

Dans les faits, cette charte des « *droits et devoirs* » n'a toutefois qu'une portée symbolique. Elle s'ajoute à une cérémonie qui officialise déjà la naturalisation. Celle-ci a lieu en préfecture en présence des nouveaux naturalisés. Et à cette occasion, un certain nombre

d'éléments comme la devise « *Liberté, Égalité, Fraternité* » ou l'hymne national, sont rappelés.

Lors de son déplacement à Montfermeil, le 17 novembre, M. Guéant a enfin annoncé qu'il souhaitait sanctionner les étrangers qui manquaient « *d'assiduité* » aux « *programmes d'intégration* ».

Les sanctions visant le manque « d'assiduité » aux cours de français pourraient porter sur le renouvellement des titres de séjours

», notamment les cours de français. Ces sanctions pourraient porter sur le renouvellement des titres de séjours et le prix de la taxe payée à cette occasion.

Lorsqu'il arrive en France ou obtient un premier titre de séjour – après une régularisation –, l'étranger doit en effet participer à un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Durant un an, il est accompagné dans ses démarches administratives, et il peut notamment bénéficier de cours de français (jusqu'à 400 heures).

Or, selon l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII) qui supervise ce CAI, sur les quelque 20 000 inscrits par an à ces cours depuis 2008, en moyenne 20 % abandonnent. Les raisons sont multiples : elles peuvent être liées aux difficultés de nombreux étrangers à faire coïncider l'agenda des cours avec les contraintes de leurs emplois précaires.

Toutes ces annonces ne sont, en elles-mêmes, pas « *déraisonnables* », pour Georges Lemaître, expert à la division des migrations de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). De nombreux pays ont des exigences élevées en matière d'apprentissage de la langue ou de connaissance du pays, « *notamment le Canada, dont le modèle marche bien* », relève-t-il.

L'enjeu, pointe M. Lemaître, réside plus dans la façon dont on « *communique* ». Selon lui, le rehaussement du niveau de français, par exemple, ne doit pas être perçu comme « *une punition* ». Les effets bénéfiques d'une bonne maîtrise de la langue ne s'apprécient vraiment qu'à partir de la « *deuxième génération* », assure-t-il. Et surtout, « *rien ne remplace une économie qui va bien* » pour faciliter l'intégration. ■

ELISE VINCENT